

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

EPLEFPA DE LA CREUSE - AHUN
ESQUIS Yoann
05.55.81.48.80
yoann.esquis@gmail.com

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Pour la formation du BP JEPS Pêche de Loisir, diplôme de niveau 4, les conditions d'entrée sont les suivantes : Le candidat doit :
- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité. - présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de pêche de loisirs datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation du candidat ; - présenter une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ; - satisfaire à un test technique de maîtrise d'une technique de pêche, au choix du candidat, parmi la pêche au coup, la pêche à la mouche ou la pêche au lancer Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins.

Prérequis pédagogiques :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « pêche de loisirs » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ». Le candidat doit présenter son projet professionnel en produisant un dossier.

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Ce diplôme permet : - d'animer et d'enseigner la pêche en eau douce et sur le littoral - de préparer à la création de son entreprise - de former des spécialistes dans les techniques et tactiques de pêche ainsi que sur le domaine de l'environnement dont les milieux aquatiques.

Contenu et modalités d'organisation

La formation se découpe autour d'une : - formation théorique : les situations d'apprentissage ont été élaborées en fonction des Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE). La formation n'est donc pas disciplinaire, mais thématique privilégiant ainsi la professionnalisation des apprenants. Les mises en situation professionnelle sont nombreuses sur les terrains de nos partenaires. - formation pratique : pour les stagiaires à temps plein, 6 semaines minimum de stage réparties dans le calendrier de formation sur des périodes choisies avec les maîtres de stages. La formation est construite autour de modules qui permettent à l'apprenant de construire son projet tout au long de la formation. Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'approprier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet. La formation privilégie l'individualisation. Les ateliers pratiques et les stages en entreprise permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours de l'entreprise. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à mener des analyses, des diagnostics. L'acquisition de cette méthodologie est primordiale pour l'installation et au cours de la vie professionnelle. La démarche individuelle, l'acquisition d'autonomie, sont privilégiées. Cependant, les formateurs assurent un suivi individuel, tout au long de la formation, notamment dans la mise en forme du projet.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

**BPJEPS spécialité éducateur sportif mention pêche de loisirs - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

Et après ?**Suite de parcours**

L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la struct

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

00262779

du 01/03/2022 au
30/11/2022

Ahun (23)

CFPPA DE LA
CREUSE

Non
éligible



00534644

du 10/02/2025 au
07/12/2026

Ahun (23)

CDFAA AHUN

Non
éligible

